

Les étapes de réalisation d'un concours

LÉGENDE

- Tâche **R** Responsable principal de la réalisation de la tâche*
- C** Consulté dans la réalisation de la tâche
- I** Informé de la réalisation de la tâche
- A** Approuve ou supervise la réalisation de la tâche (redevable)
- V** Valide le résultat de la tâche (non redevable)

(P.P.) Point de passage

* Si aucun A n'est spécifié, le responsable agit généralement aussi comme approbateur ou superviseur (redevable)

